

## Bachelier : instituteur préscolaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 45 Mathématiques 2			
Code	PEPS2B45PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Charlène GHISLAIN</b> (ghislainc@helha.be) HELHa Gosselies <b>Florence STERCK</b> (florence.sterck@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Sandrine BOUCART</b> (sandrine.boucart@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
  - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
  - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
  - 3.3 Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
  - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
  - 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens

- didactiques
- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
  - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
  - 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages

### **Acquis d'apprentissage visés**

1. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'utiliser un vocabulaire précis (mathématique) et de s'exprimer correctement dans toutes les communications professionnelles orales et écrites.
2. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'utiliser, avec les enfants, une gestuelle adaptée aux apprentissages en vue d'en améliorer le sens et d'en favoriser les représentations mentales.
3. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de mener des recherches documentaires afin d'y choisir des documents appropriés à la conception d'activités mathématiques riches de sens pour les enfants du préscolaire.
4. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de concevoir, organiser, mettre en œuvre et analyser des situations didactiques mathématiques de différents types de tâches, riches de sens, sous diverses formes et si possible interdisciplinaires.
5. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de réaliser une analyse matière en synthétisant des concepts mathématiques et démarches, travaillées au cours et / ou découvertes dans ses recherches personnelles.
6. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de concevoir des variantes de complexification et dé-complexification.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS2B45PSA      Mathématiques      30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS2B45PSA      Mathématiques      20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

# Bachelier : instituteur préscolaire

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : [edu-braine@helha.be](mailto:edu-braine@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Mathématiques			
Code	6_PEPS2B45PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Charlène GHISLAIN ( <a href="mailto:ghislainc@helha.be">ghislainc@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours aura pour but de construire des séquences en progression en lien avec les nombres et la structure opératoire

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de concevoir des séquences d'apprentissage travaillant les nombres ainsi que la structure opératoire.

Les étudiant(e)s posséderont la maîtrise de la matière et utiliseront correctement le vocabulaire mathématique.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- Nombre
- Dénombrement
- Opérations mathématiques
- Décomposition et composition additives
- Séquence en progression

### Démarches d'apprentissage

Le raisonnement de type inductif sera privilégié, la théorie sera mise en place par des activités de découverte.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance questions/réponses est organisée lors de la dernière séance.

### Sources et références

A. LEMOINE, P. SARTIAUX, Des mathématiques aux enfants, De Boeck, Bruxelles, 1997.  
J. KOEKS, Faire des maths à l'école maternelle, Erasme, Namur, 2006

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Au Q1 l'évaluation consistera en un travail écrit portant sur les objectifs liés aux dénombrement. Au Q2 l'évaluation consistera en un examen écrit. Au Q3, seul l'examen écrit est pris en compte.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	30	Exe	70	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

#### Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).